



# COMMUNE DE LAGARDE – 57810

---xxx---

## INFORMATIONS MUNICIPALES – MARS 2020

### **VIRUS COVID-19**

Dans un souci de réduire au maximum les déplacements afin de faire reculer l'expansion du coronavirus dans le pays, les Français devront présenter un "document attestant sur l'honneur le motif" du déplacement.

Cette attestation dérogatoire est désormais disponible sur le site du ministère de l'Intérieur.

Vous pouvez la télécharger sur le site [gouvernement.fr](http://gouvernement.fr) et l'imprimer, ou la recopier sur papier libre si vous n'avez pas d'imprimante.

Sont ainsi autorisés les déplacements entre le domicile et le lieu de travail, lorsqu'ils sont indispensables et si le télétravail est impossible, les déplacements pour effectuer des achats de première nécessité, et les déplacements pour motif de santé.

Sont également tolérés les déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants, et ceux brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et aux besoins des animaux de compagnie.

**À partir de mercredi, les Français qui ne pourront justifier leurs déplacements s'exposeront à une contravention de 135 euros.**

### **Pour information également :**

#### Au niveau gouvernemental :

Un numéro vert répond à vos questions sur le Coronavirus COVID-19 en permanence, 24h/24 et 7j/7 : 0 800 130 000.

Attention, la plateforme téléphonique n'est pas habilitée à dispenser des conseils médicaux, si vous présentez des signes d'infections respiratoires dans les 14 jours suivant votre retour des zones où circule le virus, il faut contacter le 15.

#### Au niveau préfectoral :

Afin de répondre aux interrogations sur les mesures mises en place par le Gouvernement (gardes d'enfants, questions économiques,...), la Préfecture de Moselle a mis en place une cellule d'information active depuis lundi 16 mars, 7h.

Contact

0 800 730 760 (numéro vert)

[pref-covid19@moselle.gouv.fr](mailto:pref-covid19@moselle.gouv.fr)

### **FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE LA MAIRIE**

La mairie est fermée au public jusqu'à nouvel ordre.

Ci-joint un modèle d'attestation de déplacement dérogatoire à **signer soi-même** comme une attestation sur l'honneur.

Si vous ne pouvez pas la copier ou la recopier sur papier libre, téléphoner à Serge ZIEGLER qui vous déposera un exemplaire dans votre boîte aux lettres.

Tel : 03 54 49 93 11 ou 07 60 05 40 23